

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de nettoyage des toitures de la Mairie et de l'Eglise, avenue Vignau Anglade et place de la Libération à Carbon-Blanc, et le besoin de stationner une nacelle, le vendredi 04 octobre 2019, par la société GALLEGO pour le compte de la Mairie de Carbon-Blanc ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le vendredi 04 octobre 2019, la société GALLEGO est autorisée à effectuer les travaux de nettoyage des toitures de la Mairie et de l'Eglise, avenue Vignau Anglade et place de la Libération à Carbon-Blanc, et par conséquent à stationner une nacelle au droit des travaux ;

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules, le cheminement piétons et le stationnement seront interdits au droit des travaux afin de permettre à la nacelle de stationner et d'effectuer les travaux de nettoyage des toitures. La société GALLEGO devra bloquer les places de stationnement par leurs propres moyens.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de la société GALLEGO conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- La société GALLEGO

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 03 octobre 2019
Po/Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.